

Préalables scolaires

Pour étudier dans les différents programmes des centres de formation professionnelle, des préalables scolaires sont exigés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Différentes possibilités s'offrent à l'élève pour savoir s'il détient les préalables scolaires. L'une des quatre options suivantes devra être remise pour l'analyse du dossier.

Les relevés et diplômes du pays d'origine

L'élève peut présenter **ses relevés et diplômes de son pays d'origine** (les originaux des diplômes et les relevés de notes ainsi que des copies certifiées conformes à l'original, lisibles et entières, attestées par une [autorité reconnue](#) du pays ou du territoire responsable de la formation des [documents scolaires](#)).

Les documents seront acceptés selon l'Annexe 5 du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES). Les documents originaux ainsi que les traductions originales sont acceptés.

Les études comparatives

L'élève peut faire une [demande d'évaluation comparative](#) de ses études (hors Québec) au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Des frais de 117 \$ sont exigés par le MIDI.

Les TENS – (tests d'équivalence de niveau de scolarité)

L'élève peut aussi faire des tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS). La réussite de ces tests permet l'obtention d'une équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS).

Pour s'inscrire à ces tests, l'élève doit posséder soit un **certificat d'acceptation du Québec** ou un **permis d'études** ou un **permis de travail**. Des frais de 80 \$ sont exigés et un délai d'un mois est à prévoir pour faire la passation du test. Pour plus d'informations et pour savoir comment s'inscrire, veuillez consulter le lien suivant : [Tests d'équivalence de niveau de scolarité \(TENS\)](#).

Le TDG – (test de développement général)

L'élève peut aussi faire un test mesurant le niveau de développement (TDG) et réussir s'il y a lieu les préalables spécifiques reliés au programme. Pour s'inscrire à ce test, l'élève doit posséder soit un **certificat d'acceptation du Québec** ou un **permis d'études** ou un **permis de travail**. Des frais de 60 \$ sont exigés et un délai d'un mois est à prévoir pour faire la passation du test. Pour plus d'informations et pour savoir comment s'inscrire, veuillez consulter le lien suivant : [Test de développement général \(TDG\)](#)

Niveau de Français requis

La CSDM est la plus grande commission scolaire linguistique francophone au Québec. Tous les élèves étrangers doivent donc démontrer la maîtrise de la langue d'enseignement. Chaque centre s'assure que l'élève *maîtrise* le niveau de français selon les exigences du programme.